



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-466

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ICT GROUP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues Squares Erik Satie et Robert Planquette, avenue Dubois de la Cotardière, route de Vaux sur Aure, rue Charles de Foucault à l'occasion d'audit pour la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 13 juin 2025 au 15 juillet 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 13 juin 2025 au 15 juillet 2025:

 Squares Erik Satie et Robert Planquette, avenue Dubois de la Cotardière, route de Vaux sur Aure, rue Charles de Foucault, au droit des travaux.

Article 2 – <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ICT <u>GROUP.</u>

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal

Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 10 10 10 - verrie@mairie-bayeux.fr